

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TARASCON - 1305 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 19/07/2024 - 3907 - 2021 B 00467 - 899 151 195 - A.C.Invest

Désignation de l'entreprise

AC INVEST SAS

Néant

Adresse de l'entreprise

3 CHEMIN DU FOUR DE BASILE 13150 CHATEAUPENARD

SIRET

99915119500018

Durée de l'exercice en nombre de mois

12

Durée de l'exercice précédent

12

Exercice N clos le

13/01/2024

ACTIF

Brut

Amortissements-Provisions

Net

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Autres

Immobilisations corporelles

Immobilisations financières

Total I

ACTIF CIRCULANT

STOCKS

Matières premières, approvisionnements, en cours de production

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

Créances

Client et comptes rattachés

Autres

Valeurs mobilières de placement

Disponibilités

Charges constatées d'avance

Total II

PASSIF

Capital social ou individuel

Écarts de réévaluation

Réserve légale

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

Total I

Provisions pour risques et charges

Total II

Emprunts et dettes assimilées

Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Comptes courants d'associés

Autres dettes

Produits constatés d'avance

Total III

Total général

RENOIS

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) Dont créances à plus d'un an

(3) Dont compte courant d'associés débiteurs

(4) Dont dettes à plus d'un an

(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice

Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié conforme à l'original

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 *sexies*
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AC INVEST SAS

Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/01/2024

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *					209		210
Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	{			214
		Services *			215		218
					217		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222
Production immobilisée *							224
Subventions d'exploitations reçues							226
Autres produits							230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234
Variation de stocks (marchandises) *							236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240
Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)						242
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CPE et CVAE *)						244
Rémunérations du personnel *							250
Charges sociales (cf. renvoi 380)							252
Dotations aux amortissements *							254
dont amortissement du fonds de commerce							255
Dotations aux provisions							256
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)							264

CHARGES D'EXPLOITATION

2 092

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)

Produits financiers (III)	280	124 813	Charges financières (V)	294	101
Produits exceptionnels (IV)				290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	2 152

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

				310	120 468
--	--	--	--	-----	---------

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

			312	120 468	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	2 152		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330	5 684	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Détachements	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 <i>sexies</i>)	980	ZFU-TE (44 <i>octies</i> A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 <i>septies</i>)	981	JFI (44 <i>sexies</i> A)	989		
	ZRD (44 <i>terdecies</i>)	127	ZRR (44 <i>quindécies</i>)	138		
	Passifs d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>)	989				
	ZFANG 44 <i>quinterdecies</i>	245	Investissements et acquisitions cette m.e.	344		
	Basin + urbanisme à dynamiser – BUD (art. 44 <i>sexdecies</i>)	992	Zone de développement prioritaire (44 <i>sexdecies</i>)	993		
	Crédit due au report en arrière du déficit			346		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> A)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	643		113 674
	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> B)	643	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> C)	647		
Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 <i>decies</i> E)	641		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 <i>decies</i> G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			352	14 630	354	
Déficits antérieurs reportables *		285				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						
			356			
					360	285

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

« AC INVEST »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 21.400 Euros
Siège Social : 3 chemin du four de Basile
13160 CHATEAURENARD
R.C.S. TARASCON 899.151.195

Exercice clos le 30 avril 2024

La société « AC INVEST », Société par Actions Simplifiée au capital de 21.400 euros, dont le siège social est situé 3 chemin du four de Basile - 13160 CHATEAURENAD, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Tarascon, identifiée au répertoire SIRENE sous le numéro 899.151.195, représentée par Madame Amélie Cluchier, es qualité de président,

Et actionnaire unique de la société « AC INVEST »,

A pris, les décisions ci-après relatives à :

- L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2024,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,
- Approbation de la rémunération du président,
- Pouvoir en vue des formalités.

Sur présentation des documents suivants :

- Les comptes annuels de l'exercice écoulé établis par le Président de la SAS, Amélie Cluchier,

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'actionnaire unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2024 tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice d'un montant de 120.468 €.

En conséquence, l'actionnaire unique donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

En outre, l'actionnaire unique constate, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du Code général des impôts au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 120.468 euros de la façon suivante :

- Réserves facultatives : 120.468 €

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

AC

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

L'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de Commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

QUATRIEME DECISION – REMUNERATION DU PRESIDENT

Afin de favoriser le développement de la société et de consolider son potentiel financier, l'actionnaire unique décide de ne pas rémunérer la présidence et de lui rembourser les frais qu'elle a engagés dans l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

CINQUIEME DECISION – POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

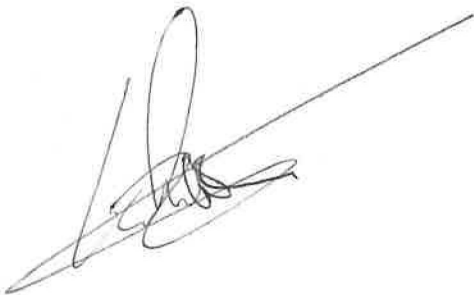
L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions

Fait à Châteaurenard, le 30 juin 2024.

Amélie Cluchier,
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Amélie Cluchier', with a long horizontal stroke extending to the right.